



- Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement
- Observatoire des armements

Désarmement et non-prolifération nucléaire

n° 9 • 4-2015

Lettre d'information parlementaire

Au mois de mai vont débiter, au sein de vos assemblées, les travaux concernant l'actualisation de la Loi de programmation militaire, pour un débat et vote en juin. Un exercice prévu deux ans après le vote de la LPM pour faire le point sur l'évolution des menaces et des conséquences que cela entraîne au niveau du personnel comme du matériel nécessaires pour y faire face. Après les attentats de janvier en France, des annonces ont d'ores et déjà été faites concernant principalement une moindre déflation des effectifs et un renforcement des moyens alloués à la cyberdéfense et aux renseignements... Reste ensuite à trouver le budget nécessaire, même si le rebond des exportations d'armes apporte un peu d'air. Nous allons assister à un nouveau bras de fer — savamment orchestré par médias interposés — entre Bercy et Ballard, le nouveau siège du ministère de la défense où le personnel commence à s'installer.

LPM : ouvrir le débat sur l'utilité de l'arsenal nucléaire

N'est-ce pas là l'occasion de s'interroger tout particulièrement sur quelques-uns des mythes qui entourent les armes nucléaires dont les coûts — quoi qu'en disent certains experts — viennent amputer sérieusement le budget disponible ? Non seulement les coûts directs actuels, mais de manière encore plus périlleuse ceux de demain quand il s'agira, par exemple, de lancer la fabrication de la nouvelle génération de sous-marins nucléaires dont les études sont en cours ? Où ceux du nouveau missile nucléaire prévu, forcément plus rapide, plus furtif...

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, ouvrez le débat sur l'utilité de poursuivre la modernisation de l'arsenal nucléaire. La société civile sera à vos côtés !

Jean-Marie Collin & Patrice Bouveret

Actualité internationale

BELGIQUE

Œuvrer en faveur du désarmement nucléaire

La Chambre a adopté par 80 voix contre 41 et 12 abstentions (2 avril) une proposition de résolution « relative à l'avenir de la Défense » destinée à prévoir l'avenir de l'armée belge. Ce texte a été voté par la majorité. L'opposition a voté contre à l'exception du CDH (Centre démocrate humaniste), du Vlaams Belang, du PP (Parti populaire) qui se sont abstenus. Le texte souligne : « La Belgique doit poursuivre, en coopération avec ses alliés, des initiatives ambitieuses et réalistes afin de poursuivre la réduction des arsenaux nucléaires existants. » L'amendement 9 stipule « contribuer à l'élaboration d'une architecture de sécurité en Europe, qui œuvre dans le sens du désarmement nucléaire, et ce en concertation avec tous les alliés au sein de l'Otan ».

<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/54/0988/54K0988001.pdf>

NORVÈGE

Quel soutien à « l'Engagement de l'Autriche » ?

Le 12 mars, le Stortinget a tenu un débat sur la possibilité ou non de soutenir l'Engagement de l'Autriche (voir Lettre n° 3-2015) et ainsi de faire de la Norvège un acteur de premier plan sur la mise en œuvre d'un traité d'interdiction des armes nucléaires. Ce débat a eu lieu à la suite d'une action des partis du Senterpartiet (Parti du centre) et du Venstre (Parti socialiste de gauche).

<https://www.stortinget.no/globalassets/pdf/referater/stortinget/2014-2015/s150312.pdf>

UNION INTERPARLEMENTAIRE

La cyber-guerre et le risque nucléaire

Lors de la 132^e Assemblée de l'UIP (Hanoi, 28 mars - 1^{er} avril 2015) une résolution soutenue par de nombreux membres du PNND — « La cyber-guerre, une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale » — a été adop-



Deux questions à...

M. Jean-Hugues SIMON-MICHEL,

ambassadeur, représentant permanent
de la France auprès de la Conférence
du désarmement à Genève



La France vient de présenter un projet de traité sur l'arrêt définitif de la production de matières fissiles pour les armes. En excluant les stocks de matières déjà produites, ce traité écarte toute possibilité de créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires. De fait, cela ne pose-t-il pas un problème sur la crédibilité de ce projet ?

La négociation d'un traité interdisant la production de matière fissile pour les armes, traité souvent désigné sous son acronyme anglais « FMCT », est la prochaine étape logique du désarmement nucléaire multilatéral. Avec le *Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires*, adopté en 1996, nous avons introduit une limite qualitative à l'évolution des arsenaux nucléaires. Avec le FMCT, nous souhaitons introduire une limite quantitative. Les matières fissiles sont en effet les matières premières qui permettent de fabriquer des armes nucléaires.

Chacun peut comprendre qu'avant de vider la piscine, il faut commencer par fermer le robinet. Vous connaissez nos efforts pour lancer cette négociation mais aussi les difficultés que nous rencontrons, la sensibilité de ce sujet qui touche au cœur des intérêts de certains États. Pour réussir, il faut avancer par étapes. L'initiative française se veut réaliste. Aller plus loin sur la question des stocks militaires de matières fissiles ne le serait pas. Cela condamnerait toute perspective de voir lancer la négociation.

Notre projet de FMCT est ambitieux. Il propose des mesures de désarmement irréversibles. Il prévoit notamment que lorsqu'un État décide — sur une base discrétionnaire — de renoncer à des matières provenant de ses stocks militaires, celles-ci sont irréversiblement affectées à des usages civils et soumises à vérification. C'est le principe du « sens unique ».

Ce projet, s'il était adopté, marquerait un progrès considérable vers un monde sans armes nucléaires. Le succès du groupe d'experts gouvernementaux sur le FMCT, qui a adopté un rapport par consensus le 2 avril 2015, a créé une dynamique qui nous aidera à promouvoir notre projet à la Conférence d'examen du TNP dans les semaines qui viennent.

Des États soutenus — par la société civile — souhaitent accélérer le processus de désarmement nucléaire avec l'apparition d'une nouvelle norme, un Traité d'interdiction des armes nucléaires qui viendrait renforcer l'article 6 du TNP. Pour la France, cette norme serait-elle contraire aux exigences du traité ?

Le désarmement ne peut avancer que de manière progressive et réaliste, en tenant compte du contexte général de sécurité. Cette approche a fonctionné par le passé ; elle a permis de diviser par quatre le nombre d'armes nucléaires dans le monde, d'interdire progressivement les essais nucléaires, de créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans cinq régions du monde, et demain, nous l'espérons, de négocier le FMCT. Cette approche étape par étape a été consacrée par le Plan d'action adopté par consensus lors de la dernière conférence d'examen du TNP, en 2010. Si on veut avancer, il faut poursuivre cette approche qui a fait ses preuves.

Ceux qui prônent un traité d'interdiction des armes nucléaires veulent interdire la dissuasion sans s'interroger sur le contexte de sécurité. Ce n'est pas l'approche du TNP. Le Traité, au contraire, tient pleinement compte du contexte de sécurité puisqu'il inscrit, à l'article 6, le désarmement nucléaire dans le contexte du désarmement général et complet. Je sais l'impatience de certains mais le désarmement nucléaire ne se décrète pas. Il se construit et nécessairement avec les États les plus concernés, les États dotés.

tée. La résolution vise à aider les parlementaires à comprendre le risque et la nature des cyber-attaques et la loi qui devrait régir l'utilisation militaire de l'espace cybernétique. Des références aux armes nucléaires sont faites dans le préambule et dans l'alinéa 11 qui « recommande que les parlements des États dotés de l'arme nucléaire appellent leurs gouvernements respectifs à renoncer aux politiques de lancement sur alerte, à retirer les armes nucléaires de l'état de disponibilité opérationnelle et à allonger le délai de prise de décision concernant leur emploi afin d'éviter l'activation et le déploiement non autorisés de systèmes d'armes nucléaires dans le cadre de cyber-attaques, conformément aux accords en cours de négociation visant à interdire l'emploi des armes nucléaires et à en assurer l'élimination ».

<http://www.ipu.org/conf-f/132/res-1.htm>



NOUVELLE-ZÉLANDE Des parlementaires inquiets...

Des parlementaires néo-zélandais ont souhaité exprimer leur inquiétude sur le non respect des engagements des puissances nucléaires dans le cadre du TNP. Ainsi, Phil Goff, député travailliste, et membre du PNND indiqua que « les cinq puissances nucléaires avaient échoué à honorer le traité du TNP », s'inquiétant qu'en raison du non respect de leurs obligations, certains États pourraient se retirer. Cela entraînerait une plus grande prolifération nucléaire, ce qui serait un « scénario catastrophe ». Une lettre signée par 60 parlementaires de tous les partis politiques fut remise par la suite aux diplomates des puissances nucléaires des États-Unis, de la Russie, de la France, de la Chine et du Royaume-Uni, reprenant ces différents points.



ROYAUME-UNI Débat sur le respect du TNP

Les parlementaires Margaret Beckett, Sir John Stanley et Alistair Burt ont mené une discussion sur la façon dont le Royaume-Uni devrait s'engager de manière plus importante dans le respect du processus du Traité de non-prolifération nucléaire.

<http://www.publications.parliament.uk/pa/cm201415/cmhansrd/cm150309/debtext/150309-0003.htm#15030930000002>

TNP : des engagements à la réalité...

La France va du 27 avril au 22 mai, lors de la 9^e conférence d'examen du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) à l'ONU (New York), défendre sa politique de dissuasion et montrer qu'elle a respecté ses engagements passés. Un challenge bien difficile !

Le TNP est un traité multilatéral (en vigueur depuis le 5 mars 1970, ratification de la France le 2 août 1992) qui compte 191 membres (Israël, l'Inde, le Pakistan, le Soudan du Sud ne sont pas membres). Il porte sur 3 piliers : le désarmement nucléaire, la non prolifération nucléaire, l'usage pacifique de l'énergie nucléaire. La France dispose légalement de l'arme nucléaire au titre de l'article IX, mais avec l'obligation « de poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire » selon l'article VI.

Tous les 5 ans, se tient une conférence d'examen (RevCom) pour réaliser un bilan des avancées faites au cours de la période passée, voir si les engagements pris ont été respectés et envisager les actions pour les 5 années à venir. En 2010, le Document final* a été adopté par consensus. Cela signifie que tous les États se sont engagés à réaliser les 64 mesures édictées. 24 mesures concernent le pilier désarmement nucléaire, dont les mesures 3 à 6 qui portent spécifiquement sur des actions à réaliser par les 5 puissances nucléaires.

Engagements pris par la France

Mesure n°3 : redoubler d'efforts pour réduire et, à terme, éliminer tous les types d'armes nucléaires par des mesures unilatérales, bilatérales, régionales et multilatérales.

Mesure n°5 : Les États dotés d'armes nucléaires s'engagent à accélérer les progrès concrets sur les mesures tendant au désarmement nucléaire : ils sont invités à :

- progresser rapidement vers une réduction globale du stock mondial de tous les types d'armes nucléaires visés dans la mesure n° 3 ;
- réduire encore le rôle et l'importance des armes nucléaires dans tous les concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité ;
- examiner les politiques susceptibles d'empêcher le recours aux armes nucléaires et d'aboutir à terme à leur élimination, de réduire le danger de guerre nucléaire et de contribuer à la non-prolifération et au désarmement nucléaires ;
- réduire le risque d'emploi accidentel des armes nucléaires ;
- améliorer encore la transparence et renforcer la confiance mutuelle.

Réponses de la France

La France n'est partie prenante à aucune mesure de désarmement nucléaire bilatérale, régionale et multilatérale.

Le Président Hollande a stipulé lors de son discours à Istres (19 février) que l'arsenal de la France « était de 300 ». Son prédécesseur avait lui, insisté sur le fait que « l'arsenal comprendra moins de 300 têtes nucléaires » à la fin de son mandat.

Il apparaît au vu de ses déclarations publiques émanant de la plus haute autorité du pays que la France a augmenté son arsenal nucléaire.

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 consacre toujours la dissuasion nucléaire comme le cœur de la stratégie de défense de la France. Le discours d'Istres du Président (2015) conforte cette doctrine car « le temps de la dissuasion nucléaire n'est pas dépassé » et l'encourage : « La dissuasion, c'est aussi ce qui nous permet de préserver notre liberté d'action et de décision en toute circonstance » et « nous permet d'avoir la capacité de vivre libres ».

Aucune information n'a été publiée sur une prise en compte de ces mesures. On peut observer que la France a refusé de participer aux trois conférences intergouvernementales sur l'impact humanitaire des armes nucléaires ; dénoncé la première conférence (Oslo, 2013, 126 États présents) de « distraction » ; diplomatiquement combattu tout les débats (ONU, CD) portant sur la dimension humanitaire du désarmement nucléaire.

La France n'a jamais révélé le chiffre précis de son arsenal nucléaire, ni apporté de précision sur les armes déployées et en maintenance. La taille de l'arsenal nucléaire français repose donc sur des notions approximatives « moins de 300 » (Nicolas Sarkozy) et « c'est-à-dire 300 » (François Hollande).

Enfin, la transparence annoncée par la révélation de chiffres sur les vecteurs (MSBS et ASMP-A) est ancienne. L'information « de trois lots de 16 missiles portés par sous-marins » est inscrite dans des rapports parlementaires chaque année. Par contre, indiquer que les FAS disposent de « 54 vecteurs » est incompréhensible, car les FAS ne sont composées que de 50 chasseurs !

Les mesures de désarmement (principalement des missiles, et des ogives) n'ont jamais fait l'objet de vérification extérieure pour prouver l'irréversibilité de la destruction de ces systèmes d'armes.

Le bilan de la France sur la période 2010-2015 ne répond pas aux exigences auxquelles elle avait pourtant souscrit, poursuivant non seulement les investissements et les plans de modernisation de son arsenal nucléaire, mais aussi désormais affirmant ouvertement que « la France fait la course en tête pour les technologies de dissuasion » ! (Manuel Valls, le 23 octobre 2014, lors de l'inauguration du Laser mégajoule au Cesta-Le Barp).

*DOCUMENT FINAL : http://www.francetnp.gouv.fr/IMG/pdf/Revcon_TNP_2010_document_final_FR-2.pdf

La dissuasion nucléaire en bref...

M51 : 2 années sans tir

Le 5 mai 2013 le SNLE *Le Vigilant* a réalisé son premier tir de missile M51. Ce dernier a explosé quelques secondes plus tard. La cause, selon M. Laurent Collet-Billon, directeur de la Délégation générale de l'armement maître-d'œuvre du programme, était due à des faiblesses des industriels « *que les propres services qualité ont constatées* ». Depuis, aucun nouveau tir de M51 n'a eu lieu ; ce qui est pourtant le seul moyen visible de crédibiliser la dissuasion nucléaire...



Les FAS aveugles ?

Le programme CERES — pour « Capacité de renseignement électromagnétique spatiale » — va être mis en œuvre par Airbus Defence and Space et comportera 3 satellites d'écoute. Ils assureront, à partir de 2020, aux Forces aériennes stratégiques les moyens, en territoire ennemi, de disposer de renseignements exacts sur les menaces et les moyens pour neutraliser les systèmes ennemis. Doit-on en conclure qu'actuellement les FAS seraient aveugles lors d'un raid nucléaire ?

Suggestion d'initiative...

Débat parlementaire sur l'impact de la 9^e Conférence d'examen du TNP

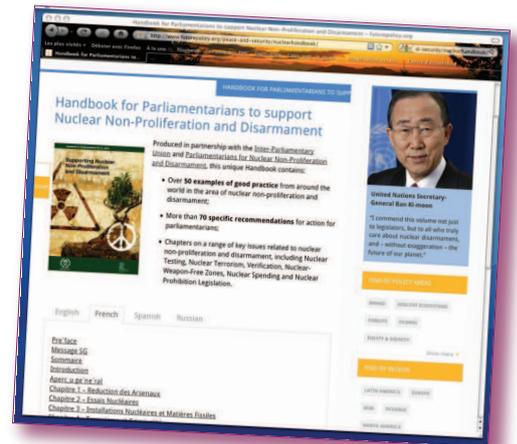
PROPOSITION : Le bilan de la 9^e Conférence d'examen du Traité de non-prolifération nucléaire qui se tient à l'ONU (27 avril-22 mai) aura des conséquences diplomatiques fortes sur l'action de la France en terme de désarmement nucléaire, de non prolifération nucléaire, de droit à l'usage pacifique de l'énergie nucléaire. L'organisation d'un débat par la commission des Affaires étrangères et de la défense nationale sur l'impact de cette conférence qui aura réuni 191 États semble nécessaire du fait de la posture nucléaire de la France.



L'Observatoire des armements et le PNND France sont membres du comité de pilotage d'ICAN France - Campagne internationale pour l'Abolition des armes nucléaires débutée en 2007 et présente dans 93 pays. Elle regroupe en France 64 organisations partenaires.

Pour en savoir plus : www.icanfrance.org et www.icanw.org.

Ressource



Sur Internet : le guide à l'usage des parlementaires pour promouvoir le désarmement

Le guide des parlementaires sur les bonnes pratiques portant sur le désarmement nucléaire est en ligne. L'utilisation de cette ressource très dense, a été pensée pour être utilisée de manière extrêmement simple et didactique sur Internet. Nous vous encourageons à le consulter.

<http://www.futurepolicy.org/peace-and-security/nuclearhandbook/>

NOUS SUIVRE SUR TWITTER :



@obsarm

@jmc_nonukes



Le réseau des **Parlementaires pour la Non-prolifération Nucléaire et le Désarmement (PNND)**, est un forum international non partisan pour les législateurs. Ce réseau mondial (Australie, Allemagne, États-Unis, Finlande, France, Israël, Jordanie, Japon, Kazakhstan, Norvège, Royaume-Uni, Pakistan...) réunit

plus de 800 parlementaires (19 en France) provenant de plus de 80 pays. Le PNND offre une variété de forums, d'initiatives, dans lesquels les législateurs peuvent apprendre les uns des autres à collaborer sur des mesures nationales, régionales et internationales. Il s'agit notamment de conférences, des newsletters, des séminaires et des contacts entre collègues parlementaires dans le but d'empêcher la prolifération et pour parvenir au désarmement nucléaire.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PNND : www.pnnd.org

CONTACT : Jean-Marie Collin, directeur France PNND, jeanmarie@pnnd.org • 06 37 94 62 41



L'**Observatoire des armements** est un centre indépendant d'expertise et de documentation, ouvert au public, créé en 1984. Les activités de recherche

de l'Observatoire des armements sont centrées plus particulièrement sur deux axes : les transferts et l'industrie d'armement ; les armes nucléaires et leurs conséquences. Pour faire connaître son activité et ses travaux de recherche, l'Observatoire publie une lettre d'information trimestrielle, *La Lettre de Damoclès*, ainsi que des études et des ouvrages comme *Exigez ! un désarmement nucléaire total*, avec Stéphane Hessel et Albert Jacquard. Au fil des années, l'Observatoire des armements est devenu un interlocuteur incontournable et un centre ressource pour les médias, les responsables politiques, les chercheurs, la société civile, tant français qu'étrangers.

PLUS D'INFORMATIONS SUR L'OBSERVATOIRE : www.obsarm.org

CONTACT : Patrice Bouveret, directeur, patricebouveret@obsarm.org • 04 78 36 93 03